



# La salle

# de jeux!

Loisirs communautaires  
des PSP

Volume 3, numéro 2

Mai 2005

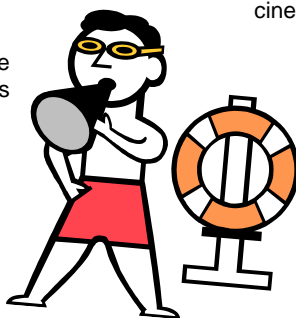
## Liste de contrôle pour le personnel des activités aquatiques

La Politique temporaire des Forces canadiennes sur les sports et la sécurité aquatiques diffusée en avril 2003 comporte certaines directives entraînant des changements sur le plan de la gestion et de la prestation de services liés aux activités aquatiques dans plusieurs localités de la communauté des FC.

Depuis la mise en œuvre de la « clause de droits acquis » de la politique, toutes les piscines et les plages des FC devraient maintenant être exploitées selon les lignes directrices de la Politique temporaire des FC sur les sports et la sécurité aquatiques. Dans le but d'appuyer l'administration de cette politique, l'ASPFC a élaboré deux outils de gestion pour faciliter la prestation des programmes et services connexes.

Le premier outil de gestion consiste en une liste de contrôle qui permet au personnel des PSP de veiller à ce que l'exploitation des installations aquatiques et la prestation des services connexes respectent la Politique temporaire des FC sur les sports et la sécurité aquatiques. Cette liste de contrôle doit être remplie de façon trimestrielle et le D CPSL/Coord CPSL doit conserver celle-ci pendant une période de trois ans.

Le deuxième outil de gestion est une liste de contrôle que doivent remplir les représentants de la santé et de la sécurité de la base, escadre ou unité. La liste de contrôle, qui doit être remplie à tous les ans, permettra de veiller à ce que les piscines et les plages des FC respectent les directives de la Politique temporaire des FC sur les sports et la sécurité aquatiques. Une fois la liste de contrôle remplie, on doit l'acheminer au gestionnaire des PSP pour suite à donner, le cas échéant.



Si vous avez des questions par rapport à ces outils ou aux activités aquatiques, n'hésitez pas à communiquer avec :

Laurie Ogilvie, gestionnaire nationale des loisirs et des services à la jeunesse de l'ASPFC, par téléphone au (613) 995-7802, ou par courriel à ogilvie.la@forces.gc.ca.

### Le coin des communications — fonds publics ou non publics?

Par Jacques Adam — Spécialiste des commandites (Centre) de l'ASPFC



Le présent article a pour but de vous aider à déterminer si l'objet d'une commandite est du ressort de l'État ou des FNP et quelle politique doit s'appliquer. Par sa définition, une commandite est l'échange d'un soutien financier ou matériel officiellement reconnu contre un bénéfice défini. Un don est une contribution, un cadeau ou un legs remis sans attente de bénéfice autre qu'une reconnaissance publique.

Pour veiller à ce qu'une activité des BNP soit admissible à des commandites ou des dons, il faut déterminer d'où provient le financement et qui administre le programme. De plus, une commandite ne doit pas influencer sur les décisions d'achat, sinon, elle ne peut être acceptée. Pour terminer, tous les biens livrables doivent être contrôlés par les BNP pour que la politique des BNP s'applique. S'il n'y a aucun produit livrable, il s'agit d'un don.

Saviez-vous que vous pouvez commander des ressources pour les bénévoles GRATUITEMENT par le biais du site Bénévoles Canada à [www.benevoles.ca](http://www.benevoles.ca)?

### À l'intérieur :

Liste de contrôle pour le personnel des activités aquatiques des FC	1
Le coin des communications	1
Politique des FC sur les clubs de plongée autonome récréative — questions et réponses	2
Félicitations	2
Conférence 2005 de l'Association canadienne des parcs et loisirs	3/4
Gestion des bénévoles	3
Manuel de ressource pour les clubs de loisirs	3
Le forum des loisirs des PSP	4

## Politique des FC sur les clubs de plongée autonome récréative — questions et réponses

Récemment, l'ASPFC a publié une politique intérimaire régissant l'exploitation de tous les clubs de plongée autonome récréative des FC et la prestation des programmes et services connexes.

Les questions et réponses suivantes donnent un bref aperçu des éléments de la politique intérimaire. Celle-ci est affichée dans son intégralité à l'adresse [www.cfpsa.com/fr/psp/recreation/scubapolicy\\_f.asp](http://www.cfpsa.com/fr/psp/recreation/scubapolicy_f.asp) et vous y trouverez des renseignements supplémentaires.

Q. La plongée technique est-elle une activité autorisée dans les clubs de plongée autonome récréative des FC?

R. Non. Elle est définie comme une activité lors de laquelle on a recours à des méthodes et des techniques qui dépassent les limites relatives à la plongée autonome récréative.

Q. Quelles sont les principales organisations de certification en matière de plongée autonome reconnues par les FC?

R. Les FC reconnaissent les principales organisations de certifica-

tion suivantes : la American & Canadian Underwater Certification Inc. (A.C.U.C.), la National Association of Underwater Instructors (N.A.U.I.) et la Professional Association of Diving Instructors (P.A.D.I.). Les plongeurs qui font partie d'une organisation de certification membre du Recreational SCUBA Training Council of Canada sont également

reconnus par les FC et peuvent devenir membre ou un moniteur d'un club de plongée autonome récréative des FC.



Q. Quelles autres politiques s'appliquent aux clubs de plongée autonome récréative des FC?

R. Tous les clubs de plongée autonome récréative des FC doivent être exploités conformément aux normes prescrites dans l'O AFC 50-20 et la Politique temporaire des FC sur les sports et la sécurité aquatiques.

Q. Les clubs de plongée autonome récréative des FC ont-ils droit au matériel de plongée mentionné dans les barèmes de distribution des FC destiné à des fins militaires?

R. Non. Chaque club de plongée autonome récréative des FC doit voir à se doter de son propre équipement.

Q. À quelle fréquence un club de plongée autonome récréative des FC est-il tenu de soumettre un échantillon d'air comprimé aux fins de vérification?

R. Deux fois par année, les clubs doivent faire parvenir un échantillon à l'entrepreneur désigné par Recherche et développement pour la défense Canada pour des fins d'analyse.

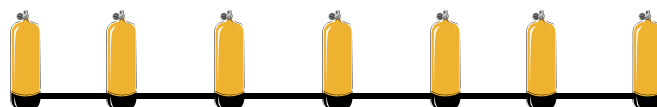
Q. Les clubs de plongée autonome récréative des FC ont-ils droit de se porter volontaire pour participer à une opération de recherche et de sauvetage?

R. Non. Il est interdit aux clubs de plongée autonome récréative des FC de prendre part à une opération de recherche et de sauvetage.

Q. Les plongeurs des clubs de plongée autonome récréative des FC ont-ils droit d'effectuer des plongées exigeant une décompression?

R. Non. En règle générale, les plongeurs des clubs de plongée autonome récréative des FC doivent plonger dans des eaux où la décompression n'est pas nécessaire et dont la profondeur ne dépasse pas les limites de profondeur de la descente autorisées par leur organisation de certification (une organisation de plongée autonome reconnue par les FC) ou leur niveau de compétences.

Pour de plus amples renseignements, rendez-vous à [www.cfpsa.com/fr/psp/recreation/scubapolicy\\_f.asp](http://www.cfpsa.com/fr/psp/recreation/scubapolicy_f.asp) ou communiquez avec Laurie Ogilvie, GNLSJ, à [ogilvie.la@forces.gc.ca](mailto:ogilvie.la@forces.gc.ca), ou au (613) 995-7802.



*L'équipe nationale des loisirs vous souhaite  
un printemps joyeux et sans  
accidents*

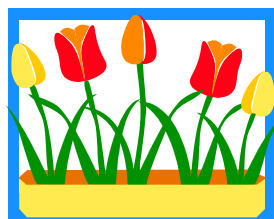


## FÉLICITATIONS

### Félicitations...

**Kelly Binette, DLC, Esquimalt, a récemment reçu le prix de l'employés de l'année de la base pour avoir contribué de manière exceptionnelle au bien-être et au maintien du moral des membres des FC à Esquimalt et leurs familles. Bravo Kelly!**

**Melissa Davidson, DLC, Winnipeg, s'est mariée le 11 février. Nous souhaitons à Gary et Melissa beaucoup de joie dans leur vie ensemble.**



# CONFÉRENCE ET SALON PROFESSIONNEL 2005 DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES PARCS ET LOISIRS ET AUTRES SYMPOSIUMS

Vous cherchez une occasion de pratiquer une activité différente?

La conférence et le salon professionnel 2005 de l'Association canadienne des parcs et loisirs (ACPL) présentés par la Alberta Recreation and Parks Association (ARPA) se dérouleront à Edmonton, Alberta, du 12 au 15 octobre 2005. La conférence et le salon professionnel de l'ACPL seront les pierres angulaires de la conférence pendant laquelle auront lieu quatre autres symposiums nationaux connexes (Le développement des jeunes grâce aux services des loisirs; Une vie active pour les citoyens handicapés; Les pistes et sentiers; Le sport dans la communauté). En tout, on attend plus de 1 200 délégués à l'ensemble des symposiums et une participation dépassant les 450 à la conférence de l'ACPL.

La conférence a comme thème principal les communautés en santé et l'amélioration des ressources communautaires. Voici les sept points à l'ordre du jour de la conférence :

- Mise en valeur des pratiques d'amélioration des ressources communautaires

## GESTION DES BÉNÉVOLES

Avez-vous de la difficulté à recruter des bénévoles pour vos programmes et clubs de loisirs? Trouvez-vous que vos bénévoles sont incertains de leur rôle et responsabilités? Connaissez-vous bien la protection d'assurance offerte aux bénévoles? Si vous vous posez ces questions, vous n'êtes pas les seuls. Au cours des derniers mois, le bureau national des loisirs a reçu de nombreuses questions portant sur la gestion des bénévoles pour les programmes, services et clubs de loisirs. Afin de vous aider à prendre des décisions éclairées concernant la gestion et la façon d'embaucher, de retenir et de former les bénévoles, etc., Sonja Gonsalves, une agente des relations de travail de la Division des ressources humaines au QG de l'ASPFPC, est en train de rédiger un document complet « d'analyse des options » sur la gestion des bénévoles aux fins de consultation. Sonja prévoit mettre au point cet outil de gestion à l'été 2005. Pendant l'étape de l'élaboration, Sonja enverra le document à divers bureaux des loisirs communautaires dans la but d'obtenir de la rétroaction et l'assurance que « l'analyse des options » permet d'améliorer l'efficacité de la gestion des bénévoles et dans le milieu des loisirs communautaires des FC. Pour de plus amples renseignements ou pour participer à l'examen du document « d'analyse des options », veuillez communiquer avec Laurie Ogilvie, GNLSJ, au (613) 995-7802.

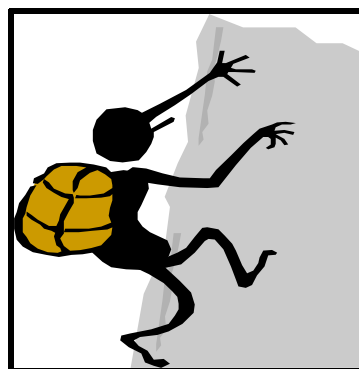
- Création d'une vision communautaire par l'entremise du leadership
- Planification et conception de communautés actives et créatives
- Établissement de réseaux et occasions de formation personnelle
- Création de stratégies efficaces de promotion de la santé et de marketing social

## LANCEMENT D'UN MANUEL DE RES-SOURCE POUR LES CLUBS DE LOISIRS À L'AUTOMNE 2005

Les clubs de loisirs communautaires des FC constituent l'épine dorsale d'un grand nombre de programmes de loisirs communautaires des FC. Bien que ces clubs soient une source de divertissement pour d'innombrables membres des FC et leurs familles et offrent tout un éventail d'activités, le niveau de leadership de chaque club varie autant que les clubs mêmes. Puisque les postes de directeur exécutif de ces clubs sont dotés par des bénévoles, le plus souvent, ce sont les personnes qui ont le plus d'enthousiasme et non pas nécessairement le plus d'expérience qui pourvoient ces postes.

Le soutien que nous offrons aux bénévoles des clubs de loisirs communautaires des FC permettent d'assurer le succès et la viabilité de l'ensemble de nos programmes. En reconnaissance de la contribution essentielle de ces bénévoles, l'ASPFPC a élaboré un manuel de ressource à l'appui des activités quotidiennes des clubs de loisirs communautaires des FC. Ce manuel, qui est actuellement à l'étape de la traduction, renferme des renseignements sur la planification de réunions, l'administration financière et la gestion des risques. Il comprend en outre de nombreux modèles en annexe qu'il suffit de remplir.

La version finale de ce manuel sera prête pour la diffusion générale à l'automne 2005. Entre-temps, si vous avez des questions, n'hésitez pas de communiquer avec le bureau national de loisirs et de services à la jeunesse au (613)995-7802 ou 992-4642.



## Loisirs communautaires des PSP

1600, chemin Star Top  
2<sup>e</sup> étage  
Ottawa ON K1A 0K2

Vous pouvez joindre :  
la GNLSJ au (613) 995-7802 ou  
à ogilvie.la@forces.gc.ca  
ou la CNLSJ au (613) 992-4642 ou  
à rooke.lara@cfpsa.com

### À votre service



A Division of the Canadian Forces Personnel Support Agency  
Une division de l'Agence de soutien du personnel des Forces canadiennes

Vous voulez partager une histoire à succès? Pourquoi ne pas la faire publier dans *À-propos*, le bulletin du personnel des FNP? Pour obtenir plus de renseignements ou soumettre un article, communiquez avec Brigitte Smiley à : [brigitte.smiley@aspfc.com](mailto:brigitte.smiley@aspfc.com).

Nous publierons le prochain numéro de *La Salle de jeux* à la fin de l'été et nous vous invitons à nous soumettre des articles en tout temps. Veuillez les faire parvenir par courrier électronique à

[rooke.lara@aspfc.com](mailto:rooke.lara@aspfc.com) accompagnés de toute photo que vous avez en main. Nous acceptons toute longueur d'articles.

Nous remercions tous ceux qui ont contribué à ce numéro!

**QUESTION LANCÉE AU PERSONNEL DES BASES ET ESCADRES :** Quel type d'occasions ou activités de collecte de fonds prévoyez-vous dans votre base ou escadre? Veuillez répondre à Lara Rooke à [rooke.lara@aspfc.com](mailto:rooke.lara@aspfc.com).

### Conférence 2005 de l'Association canadienne des parcs et loisirs suite de page 3

- Développement de capital social et de l'infrastructure sociale et promotion du bien-être
- Acquisition de compétences fondamentales : la communauté de loisirs



Pour de plus amples renseignements sur la conférence de l'ACPL, rendez-vous à : [www.2005.arpaaonline.ca/home.html](http://www.2005.arpaaonline.ca/home.html)

### LE FORUM DES LOISIRS DES PSP – L'ENDROIT IDÉAL OÙ ÉCHANGER DES IDÉES

Avez-vous déjà eu une question pour quelqu'un occupant un rôle semblable au vôtre au sein de la communauté? Voulez-vous savoir comment les autres règlent leurs problèmes de transport? Voulez-vous connaître les programmes novateurs à votre disposition?

Le site Web de l'ASPFC, [www.cfpsa.com](http://www.cfpsa.com), renferme une section complète consacrée aux loisirs et protégée par un mot passe où les employés d'un bout à l'autre du pays peuvent échanger des idées et obtenir de la rétroaction de leurs pairs.

Vous trouverez le forum à l'adresse : [www.cfpsa.com/en/psp/Recreation/bb/index.asp](http://www.cfpsa.com/en/psp/Recreation/bb/index.asp).

Pour obtenir un nom d'utilisateur et un mot de passe, veuillez communiquer avec Lara Rooke, CNLSJ, au (613) 992-4642 ou à [rooke.lara@cfpsa.com](mailto:rooke.lara@cfpsa.com).